



COMPTE RENDU COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

20 DECEMBRE 2016

Liste des délégués présents :

Jean-Yves MANIEL, Serge BOUYGES, Christine THOMAS, Roch MENES, Françoise GATTO, Chantal LAVAL, Monique BONNET, Michel NICOLLET, Gérard ROUX, Christine LACROIX, Patrick HEBUTERNE, Marc-Antoine DEVERNOIX, Pierre METZGER, Bernard VEISSIERE, Marc JOURDEN, Alain HAUTIER, Sébastien BOROWSKI, Jean-Louis HOSTALIER, Richard VEGA, Pascal CAILLET, Serge BRIOT, Olivier GAZET, Jean-Claude RICHARD, Jean-Michel VARGAS, Jacky BOUKHALFA, Didier BERIOT, Bernard IGONIN, Marc JAMON, Pierre RAVEL, Bernard LEON

Liste des délégués excusés :

Gilbert MENARD, Tony BERNARD, Bernard JOUM, Annie TALLARD, Robert FOUCHET, Lionel GAY, Luc CHAPUT, Marie-Thérèse SIKORA, Pierre PECOUL, Alain MERCIER, Frédéric BONNICHON, Abdelhraman MEFTAH

1. Désignation d'un secrétaire de séance
Monsieur Pierre METZGER, Syndicat Intercommunal de Chadieu est désigné comme secrétaire de séance.
2. Rappel de l'article 198 de la loi TECV n°2015-992 du 17 août 2015
Monsieur le Président donne lecture de l'article cité en référence.
3. Présentation des compétences du SIEG du Puy-De-Dôme
Monsieur le Président fait un point sur la compétence obligatoire dans la distribution publique d'électricité sur le département du Puy-de-Dôme et sur la compétence optionnelle concernant l'éclairage public pour les travaux neufs et la maintenance.
Il rappelle que la société mandataire SEMELEC et une société d'économie mixte pour l'électricité, qui travaille uniquement pour le SIEG 63.
4. Approbation du règlement intérieur
Avec les modifications des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, le nombre de délégués sera modifié.
Il est demandé à ce que soit rajouté à l'article 3 – périodicité des séances - : « la commission se réunit une fois par an.
Monsieur VARGAS demande que cette réunion soit faite avant le rendez-vous avec le Préfet dans le cadre de la loi NOME.
Adopté à l'unanimité
5. Désignation d'un représentant des EPCI à la conférence prévue à l'article I.2224-31 du CGCT
Monsieur IGONIN Bernard, de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Allier est désigné à l'unanimité
6. La commission et les PCAET – Prospective énergétique
Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux visés à l'article L. 229-26 du code de l'environnement doivent être réalisés par certains EPCI à fiscalité propre puydômois.
Le SIEG pourrait aider les EPCI en mettant à leur disposition un logiciel de prospective énergétique et climatique et un accompagnement par une personne qualifiée du SIEG et de SEMELEC 63, afin de compléter leurs travaux d'élaboration des PCAET.
Ce logiciel dénommé PROSPER a été mis en place par le SIEL 42 (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire), et le SIEG du Puy-de-Dôme pourrait étudier le conventionnement avec le SIEL42 en vue de son obtention.

Interventions :

- Il y a un risque de s'éparpiller si on laisse aux EPCI le soin de faire leur propre PCAET.
- Il est peut-être utile de se rapprocher de l'Adhume.
- Le SIEG ne souhaiterait être qu'un appui et n'entends pas réaliser les PCAET à la place des EPCI. Il s'agirait d'apporter une assistance technique basée sur le principe d'une personne formée au logiciel qui apporterait une aide méthodologique.
- Pour les EPCI, il faudrait qu'ils établissent le PCAET en lien avec leurs communes adhérentes.
- Pourquoi ce projet, n'est-il pas réalisé au niveau départemental ?

7. Point sur les TEPCV dans le Puy-De-Dôme

TEPCV : Territoires Energies Positive et Croissance Verte

Le SIEG contribue aux conventions et avenants aux conventions déposés par les territoires (future communauté d'Issoire, future communauté d'Ambert, Syndicats Mixtes du PLF et du PVA).

Il s'agit d'une aide de l'état sur l'investissement dans le cadre du fonds transition énergétique pouvant atteindre 80% du montant HT des projets à réaliser. Le SIEG a notamment apporté des contributions au titre d'actions sur la performance énergétique en éclairage public et sur le développement de la mobilité électrique.